COMPTE-RENDU DE

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

16 DECEMBRE 2021 A 20 H

PRESENTS: Tous les membres en exercice, sauf :

- A.-L. HUNOT (procuration à J.-M. CUILLE)
- L. RAVAT (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- C. REWUCKI (procuration à K. PERROTIN)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

La séance du Conseil s'est déroulée exceptionnellement dans le Foyer Pierre Clavel (contraintes sanitaires), sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Le Conseil s'est prononcé à 15 voix pour et 3 abstentions pour la tenue de ce Conseil à huis clos

Le Compte-rendu du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité (18 voix pour).

---00000000---

Question annulée : Amendes de Police

<u>Proposition d'ajout de questions</u> : DIA parcelle AE 227 Accord du Conseil à l'unanimité pour l'ajout de cette question.

1°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AN 459 lot B

D'une superficie de 2 656 m² - Rue des Candisons

Vendeur : SCI Les Florianes Acheteur : M. RODRIGUES

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AN 459 lot A et lot 8

D'une superficie de 2 656 m² - Rue des Candisons

Vendeur : SCI Les Florianes

Acheteur: M. BRINDEJONC DE TREGLODE

Résultat du vote : Pour : 0 : Contre : 18 : Abstentions : 0

3°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AE 211 - 212

D'une superficie de 73 et 21 m² - Rue Vedel

Vendeur: M. QUITTARD et Mme RAYNAUD

Acheteur: M. LA ROCCA

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

4°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AO 34-37-244

D'une superficie de 12 285 + 7 045 + 1712 m² - Les Runts

Vendeur: M. COSTE Acheteur: M. TSABET

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

Date de convocation : 10/12/2021

5°) Approbation de la révision avec examen conjoint n° 1 du PLU

L'objet est de réduire l'Espace Boisé Classé (EBC) sur la rive gauche du Gardon, dans le but de permettre la construction d'un local technique et une piste d'accès pour le projet de centrale hydro-électrique.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2021. La procédure de révision du PLU a fait l'objet d'une concertation avec le public et les PPA selon les modalités prévues. Le dossier est consultable en Mairie. Le bilan de la concertation permet d'indiquer que le projet a été élaboré en lien direct avec les services de l'Etat et notamment la DDTM. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, aucune réunion publique n'a pu être organisée.

La surface concernée est de 2 538 m2 sur 152,6 ha total d'EBC.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 3 ; Abstentions : 0

6°) PLU – annulation de la prescription de la 2ème modification

Cela concerne la suppression de certains emplacements réservés et la création d'un STECAL pour le GreenParc (Ferme enchantée) : secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire.

Ces modifications seront intégrées dans la révision générale du PLU

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) Actualisation du linéaire de la voirie communale au 31 décembre 2021

La voirie communale était de 17 570 mètres. En ajoutant la voirie des nouveaux lotissements, elle est actualisée à 18 220 mètres soit 650 m de plus. La longueur de la voirie a un impact sur le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) d'où l'importance d'une mise à jour régulière, le cas échéant.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) Création d'un emploi permanent : poste d'Adjoint technique

Compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien des bâtiments, du nombre croissant d'élèves fréquentant la cantine et des congés maladie de longue durée d'un agent, il est souhaitable de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet (27 h par semaine). Ce poste était actuellement occupé par un Agent en CDD qu'il convient de pérenniser.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) Création d'un emploi permanent : poste de Rédacteur principal de 2ème classe suite à promotion interne

Suite à la promotion de la Secrétaire générale au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, qui sera nommée le 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de créer le poste correspondant. Le poste actuel de la secrétaire (Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) sera supprimé dans un délai de 6 mois.

Résultat du vote : Pour : 18 : Contre : 0 : Abstentions : 0

10°) Instauration du temps partiel à 90 %

A la demande d'un agent, ayant un poste à temps complet mais autorisé à exercer à 70 %, de pouvoir bénéficier d'un temps partiel à 90 %, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le principe du temps de travail à 90 %.

Résultat du vote : Pour : 18 : Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat actuel étant arrivé à échéance, le Centre de Gestion propose un nouveau contrat pour l'assurance statutaire :

Courtier GRAS SAVOYE - CNP. Durée: 3 ans, reconductible 1 an, soit 4 ans maximum.

Prestations choisies: Tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours au taux de 7,20 % et Tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours au taux de 0,60 %.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

Il est proposé de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires du personnel, dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

Le coût de cette mission s'élève à 0,25 % de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget UAC

Monsieur le Maire indique au Conseil que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de produits sur le Budget UAC, sur l'exercice 2014, pour un montant total de 382,65 €. Aussi, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Considérant que ces sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement; que M. Gilles MAURY, comptable assignataire, justifie, conformément aux causes et observations consignées dans l'état produit, soit de poursuites exercées sans résultats, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite d'insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

14°) Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 3 ; Abstentions : 0

15°) Participation au projet pédagogique de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2021-22

Il est prévu une initiation musicale, dispensée par Georgio CACCHI, de janvier à avril 2022. Pour les 6 classes, le coût total est de 1 800 €. Proposition de participation à hauteur de 1 500 €.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

16°) Renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commande pour le centre de loisirs

La convention arrivant à échéance le 31 décembre, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. Pour rappel, l'Accueil de Loisirs sans hébergement est organisé en groupement de commande avec les communes de La Calmette, Dions et Saint Chaptes. Le titulaire du contrat actuel est l'Association Les Francas (ALSH Chante Coucou organisé les mercredis à La Calmette et en alternance à La Calmette et Saint Chaptes pendant les vacances).

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

17°) Remboursement de frais vétérinaires à l'Association « Les chatgabonds »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Sainte Anastasie, qui explique que l'Association « Les Chatgabonds » a fait l'avance de frais vétérinaires pour la stérilisation de 3 chats appartenant à une administrée de Saint Chaptes.

Cette personne, âgée et avec très peu de revenus, a dû quitter son logement provisoirement, pour cause d'insalubrité. Les chats étaient donc à l'abandon et devenus errants.

Il est demandé au Conseil de se prononcer en faveur du remboursement des frais vétérinaires à l'Association « Les Chatgabonds » pour un montant de 198 €.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

18°) Convention CLARA de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres

Monsieur le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats errants doivent être stérilisés et identifiés, puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Il incombe donc aux communes de veiller à éviter la surpopulation des chats errants. Pour cela, il est nécessaire de renouveler, pour l'année 2022, la convention avec la Fondation CLARA, afin d'organiser des campagnes de capture de chats. La commune devra participer à hauteur de 100 € par animal qui sera identifié, vacciné et stérilisé.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

19°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AE 227

D'une superficie de 121 m² Vendeur : M. FOURES

Acheteur: M. et Mme MARLE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

- L'Association « *Pour Saint Chaptes* » organise deux soirées théâtrales les 4 et 26 février 2022 au Foyer. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la commune.
- Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, sera distribué avec le journal « Bien Vivre » courant janvier.

---00000000---

Fin de séance à 20 h 50.

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.